

I. Généralités

1- L'ensemble des livraisons et des prestations sont régies par les présentes conditions ainsi que par d'éventuelles clauses contractuelles particulières. Des conditions d'achats divergentes de l'acheteur ne font pas parties du contrat même si la commande est acceptée.

Un contrat est conclu, sauf stipulation particulière, au moment où nous confirmons la commande par écrit.

2- Nous nous réservons les droits de propriété et droits d'auteur sur les modèles, les devis, les dessins etc., sur les informations de nature matérielle et immatérielle, même sous forme électronique.
Il est interdit de les communiquer à un tiers.

II. Prix et paiement

1- Nos prix sont exprimés hors taxes et sont valables, sauf stipulation particulière, au départ du dépôt de Lesquin, l'emballage étant compris.

2- Sauf stipulation contraire, nos factures sont à régler en euros sous 30 jours à compter de la date de facturation, sans aucune déduction.

3- En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues à notre société après la date de paiement fixée, des pénalités de retard d'un montant égal à trois fois le taux d'intérêt légal calculé sur la base du montant TTC du prix dû seront automatiquement et de plein droit acquises par notre société sans aucune formalité ou mise en demeure préalable.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ sera due à la société de plein droit et sans notification préalable au client en cas de retard de paiement. La SAS Karl Dungs se réserve par ailleurs le droit de demander à l'acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés excèdent ce montant. En cas de non-respect des conditions de paiement, notre société se réserve par ailleurs les droits visés à l'article VI ci-après.

4- L'acheteur ne peut compenser qu'avec des créances incontestées et juridiquement établies.

III. Délai de livraison, retard de livraison

1- Pour que les délais de livraison convenus soient respectés, l'acheteur se doit de nous remettre en temps voulu tous les documents requis, tels que les autorisations et validations nécessaires, en particulier les plans. De plus, les conditions de paiement et autres obligations prévues doivent être respectées par l'acheteur. Si ces conditions ne sont pas remplies en temps voulu, les délais seront rallongés en conséquence. Cela ne s'applique pas dans le cas où le retard nous est imputable.

2- Si les délais ne sont pas respectés suite à un cas de force majeure, les délais seront rallongés en conséquence.

3- En cas de retard de notre part et dans le cas où l'acheteur nous accorde, en tenant compte des exceptions prévues par la loi, un délai raisonnable pour y remédier, et que ce délai est à nouveau non respecté, l'acheteur a, dans le cadre des dispositions légales, un droit de résiliation.

Les autres prétentions suite à un retard de livraison sont définies exclusivement dans le paragraphe VIII.2 des présentes conditions.

IV. Retour marchandise

Les marchandises retournées sont à envoyer à notre dépôt de Lesquin dans leurs emballages d'origine en parfait état, aux frais de l'acheteur. Aucun retour n'est accepté au-delà de 15 jours. Les frais de reprise s'élèvent à 20% du montant facturé.

Si les conditions sont remplies un avoir de 80% du montant facturé sera retourné à l'acheteur.

V. Transfert des risques, réception

1- Le risque est transmis à l'acheteur, même en cas de livraison port payé, au moment où l'objet de la livraison est délivré pour être expédié ou au moment où il est retiré. Sur demande de l'acheteur et à ses frais, nous assurons les livraisons contre les risques standards liés au transport.

2- Les livraisons partielles sont autorisées, dans la limite du raisonnable pour l'acheteur.

VI. Réserve de propriété

1- Le transfert de propriété de nos produits est suspendu conformément aux articles aux articles 2367 et suivants du Code civil ainsi qu'aux articles L. 624-9 à L. 624-18 et L. 631-18 du Code de commerce jusqu'à complet paiement du

prix de ceux-ci par l'acheteur en principal et accessoires même en cas d'octroi de délais de paiement.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques des marchandises sont transférés à l'acheteur conformément à l'Article V des présentes conditions générales de vente. Par conséquent, l'acheteur s'oblige à faire assurer à ses frais les marchandises commandées au profit de notre Société jusqu'au complet transfert de propriété et à en justifier à notre première demande. L'acheteur déclare en outre avoir parfaite connaissance notamment des articles 2367 et suivants du Code civil ainsi qu'aux articles L. 624-9 à L. 624-18 et L. 631-18 du Code de commerce.

2- Toutes les créances résultant de la vente de l'objet de la livraison nous seront cédées par l'acheteur, y compris les droits accessoires.

3- Tant que le créancier est capable d'acquiescer ses engagements envers nous, il peut disposer, dans le cadre des activités commerciales habituelles, de notre marchandise acquise sous la clause de réserve de propriété et de nos créances ;
Des dispositions exceptionnelles telles que le nantissement, le transfert à titre de sûreté et la cession ne sont pas autorisées. L'accès par un tiers à l'objet de la livraison et à nos créances, en particulier dans les cas de saisies, doit nous être communiqué par l'acheteur immédiatement et par écrit.

4- En cas de violation par l'acheteur d'une disposition, en particulier en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de résilier le contrat et de reprendre la marchandise ; l'acheteur est obligé de la restituer.
La restitution de la marchandise ou le recours à la clause de réserve de propriété ne requiert pas de résiliation de notre part ; dans ces cas-là ou en cas de saisie de notre part de la marchandise avec clause de réserve de propriété, le contrat n'est pas résilié, à moins que ceci ait été expressément indiqué de notre part.

5- Nous nous engageons à débloquer les sûretés sur demande de l'acheteur ; dans la mesure où la valeur des sûretés dépasse de plus de 20% les créances à recouvrer. La société se réserve le choix de ces sûretés.

VII. Garantie

1- Tous les produits DUNGS sont garantis contre les vices cachés conformément à la loi.

2- Toutes les pièces se révélant être défectueuses, suite à un événement ayant eu lieu avant le transfert des risques doivent, selon notre appréciation, être réparées ou à nouveau livrées, gratuitement. Si ces vices sont constatés, doivent nous être communiqués immédiatement et par écrit. Les pièces remplacées deviennent notre propriété.

3- L'acheteur se doit de fournir à notre Société le temps et la possibilité d'agir pour effectuer les réparations et livraisons que nous jugeons nécessaires faute de quoi nous sommes exemptés de toute responsabilité liée aux conséquences pouvant en résulter
Seuls les cas urgents donnent à l'acheteur l'autorisation de remédier lui-même au vice ou de faire appel à un tiers pour y remédier, et de nous demander le dédommagement des frais engagés.

4- L'acheteur a, dans le cadre des dispositions légales, un droit de résiliation si, en tenant compte des exceptions prévues par la loi, nous avons laissé s'écouler le délai adéquat fixé, qui nous a été accordé pour la réparation ou la nouvelle livraison pour le remplacement suite à un vice caché. S'il s'agit d'un vice mineur, l'acheteur est en droit de demander une réduction du prix fixé. Autrement, le droit à une réduction du prix fixé est exclu.

5- Nous ne nous portons pas garants, en particulier dans les cas suivants :

Utilisation inadéquate ou incorrecte, montage ou mise en service défectueux par l'acheteur ou par un tiers, usure naturelle, traitement défectueux ou négligent, maintenance non effectuée dans les règles de l'art. Tant que cela ne nous est pas imputable.

6- En cas de réparations incorrectes effectuées par l'acheteur ou par un tiers, nous ne sommes pas tenus responsables des conséquences pouvant en résulter. Cela vaut aussi pour toutes les modifications apportées à l'objet de la livraison sans notre accord préalable.

VIII. Responsabilité

1- En cas d'une utilisation incorrecte de l'objet de la livraison nous étant imputable - dans le cas où avant ou après la conclusion du contrat, les propositions et conseils n'ont pas été suivis correctement, ou dans le cas où d'autres engagements secondaires contractuels n'ont pas été tenus, en particulier concernant la notice d'utilisation et la maintenance de l'objet de la livraison - les réglementations des paragraphes VII et VIII.2 s'appliquent, avec exclusion d'autres revendications de l'acheteur.

2- Pour les dommages n'étant pas causés sur l'objet de la livraison, nous ne sommes responsables, peu importe le fondement juridique, que dans les cas suivants :

- dol
- négligence grave de la part des organes dirigeants ou des cadres ;
- vices délibérément passés sous silence ou dont nous avons garanti l'absence ;
- atteinte à la vie, à l'intégrité physique, à la santé ;
- vices sur l'objet de la livraison si la loi française relative à la responsabilité du fait des produits défectueux prévoit une responsabilité en cas de dommages aux personnes et aux biens lors d'une utilisation privée.

En cas de violation d'obligations contractuelles importantes, notre responsabilité implique aussi les négligences graves des employés non-cadres et les négligences légères.
Dans ce dernier cas, la responsabilité est restreinte aux dommages typiques et raisonnablement prévisibles des contrats.
Toute autre prétention est exclue.

IX. Prescription

Le délai de prescription pour toute prétention de l'acheteur, peu importe le fondement juridique, est de douze mois.
Les délais légaux s'appliquent en cas de comportement présumé et dolosif ainsi qu'en cas de prétentions selon la loi allemande relative à la responsabilité du fait des produits défectueux. Cela s'applique aussi pour les vices sur un édifice ou pour des objets de livraison qui, dans leur utilisation classique, sont utilisés sur un édifice et qui ont causé des défauts sur celui-ci.

X. Utilisation du logiciel

- 1- Si un logiciel est contenu dans la livraison, l'acheteur dispose d'un droit non exclusif pour utiliser le logiciel livré et la documentation fournie avec. Il est cédé pour être utilisé sur l'objet de la livraison prévu à cet effet. Il est interdit d'utiliser le logiciel sur plus d'un système.
- 2- Tous les autres droits sur le logiciel, sur la documentation ainsi que sur les copies restent en notre possession. Il est interdit de céder des sous-licences.

XI. Loi applicable, juridiction compétente

Les présentes conditions générales de vente ainsi que les opérations d'achat et de vente effectuées par notre Société sont régies par le droit français.

Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente, leur interprétation et leur exécution ainsi que de l'ensemble des contrats conclus et opérations d'achat et de vente effectuées par notre Société devra être porté devant les tribunaux compétents dans le ressort desquels se trouve le siège social de notre Société.

Les présentes conditions générales sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs autres langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Karl Dungs SAS

368 Allée de l'Innovation
Parc Vendôme
59810 Lesquin
France
Téléphone : +33 (0)8 10 41 03 50
Fax : +33 (0)9 70 17 07 72
E-mail : adv@dungs.com
Internet : <http://www.dungs.com>

Société par Actions Simplifiée
Siret : 403 530 504 00048
APE : 4674B
TVA INTRACOM. FR96 403 530 504